

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 05 2017

Ordre du jour :

- Modification du plan de financement de l'avenue de la gare
- Intégration du résultat du CCAS dans le budget de la Commune
- Décision modificative au budget Eau et assainissement
- Projet four à poterie
- Avenant bail du PMS
- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire
- Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Modification du plan de financement de l'avenue de la gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 pour, 1 abstention (Brun), 1 contre (Petit)

Approuve la modification du plan de financement

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement du dossier

Décide de solliciter l'aide de la Région et du Département pour ce projet

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires

Approuve le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant € HT	Libellé	Montant € HT
Aménagement de surface et voirie	299 800,00	DETR 2016	68 000,00
Réseaux AEP et EU	62 000,00	Amendes de police	9 000,00
		Subvention Région – Contrat du Haut Allier	126 000,00
		Subvention Département – 43.11	72 360,00
		Autofinancement	86 440,00
TOTAL HT	361 800,00	TOTAL HT	361 800,00

Intégration du résultat du CCAS dans le budget de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 pour, 2 abstentions (Brun, Dufix)

Accepte la décision modificative comme suit :

Un débit en fonctionnement au compte 6232 de 4 044,73 €

Un crédit en fonctionnement au compte 002 de 4 044,73 €

Décision modificative au budget Eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

Accepte la décision modificative au budget Eau et Assainissement comme suit :

Transfert du compte 706129 chapitre 014 : - 400 € et du compte 701249 chapitre 014 : - 600 € vers le compte 61523 chapitre 011 : + 1000 €

Projet four à poterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, 1 abstention (Dufix)

Approuve le projet

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires

Décide de solliciter l'aide

Décide que le projet sera réalisé uniquement si les subventions sollicitées sont accordées

Décide que les crédits sont inscrits au budget 2017

Approuve les plans de financement correspondants ci-après :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

Dépenses	Recettes	
Travaux	88 925,55	Leader Velay
		Département Haute-Loire
		Com Com
		Fondation du Patrimoine
		Fonds privés
		Commune
Total HT	88 925,25	Total HT

Avenant bail du PMS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 pour, 1 contre (Brun), 1 abstention (Dufix)

Décide d'adoindre, par un avenant, la surface d'un local situé au dessus du PMS dans le bail commercial signé le 30 juillet 2013, sans augmentation de loyer.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 11 pour

Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré : 11 pour

- Décide de l'adhésion de la commune d'Alleyras, au groupement de commandes précité pour :

L'acheminement et la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel ;

La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- Prend acte que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune d'Alleyras pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Alleyras, et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et/ou d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Alleyras.